

La surveillance environnementale allégée dans les sables bitumineux

Dossier de la rédaction de H2o
June 2020

La surveillance des oiseaux ou de la qualité de l'eau a été allégée temporairement pour les producteurs qui exploitent les sables bitumineux en Alberta, afin de faciliter la protection des employés face à la pandémie de COVID-19. Cette décision, qui porte sur une longue liste d'obligations liées à la surveillance de l'environnement, a été annoncée par l'Agence albertaine de réglementation de l'énergie (AER). Elle s'ajoute à un autre allègement mis en place par le ministre de l'Environnement de l'Alberta, Jason Nixon, qui a suspendu l'obligation de l'industrie de transmettre les rapports environnementaux. Les grandes entreprises ne sont désormais plus tenues de tester les eaux souterraines et de surface, à moins qu'elles ne s'écoulent dans l'environnement. Elles n'ont plus l'obligation de surveiller la faune et les oiseaux. Dans un courriel, l'Agence évoque la suspension d'obligations de surveillance concernant des risques faibles. Certains des programmes concernés devront reprendre à la fin du mois de septembre, mais une partie d'entre eux sont suspendus indéfiniment.

Le chef de la Première Nation Athabasca Chipewyan, Allan Adam, a fait part de sa profonde inquiétude dans un communiqué. Il demande à l'Agence de trouver des moyens de relancer la surveillance tout en protégeant les travailleurs et l'environnement. "La surveillance et la protection de l'environnement sont des éléments essentiels des activités dans les sables bitumineux qui ne devraient jamais être considérés comme facultatifs", a déclaré Allan Adam. Interrogé par l'opposition à l'Assemblée législative, le ministre de l'Environnement, Jason Nixon, a assuré que les obligations de surveillance étaient maintenues pour les problèmes de sécurité immédiate et concernant la réponse aux urgences.

Radio-Canada